



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

Cent cinquante-deuxième session

Genève, 9-12 novembre 2010

Point 4.11.1 de l'ordre du jour provisoire

Accord de 1958 - Examen de projets de règlement

Proposition de rectificatif au projet de Règlement sur les sources lumineuses à diodes électroluminescentes (DEL)

Communication du Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse *

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) à sa soixante-et-troisième session. Il est fondé sur le document informel GRE-63-04, tel qu'il est reproduit à l'annexe IX du rapport. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1) (ECE/TRANS/WP.29/GRE/63, para. 39).

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer la performance des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Annexe I,

Feuille LR1/2, tableau, rectifier comme suit:

«...

LR1	Culot PGJ21t-1	suisant la Publication 60061 de la CEI (feuille 7004-165-1)
-----	----------------	---

...».
